ORIAS 07011792

orias.fr

VOTRE CONTACT SINISTRE & 09 70 82 18 22

ASSISTANCE 24h/24 7j/7 **6** 01 55 92 26 92



AssuranceetBanque

03

MME ZEMZEM EMILIE 85 BD CARNOT 06400 CANNES

LE 5 AVRIL 2024

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat **HABITATION 4283652004**

Période du 01/05/2024 au 30/04/2025

Votre référence Client 3163554904



Votre + AXA

Votre fidélité récompensée : vous bénéficiez de 4 000 € de capitaux mobiliers supplémentaires aux capitaux déjà assurés.

AVISD'ÉCHÉANCEDECOTISATION

Votre habitation

Cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre habitation, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de 477,48 € TTC (dont 5,76 € TTC de Défense Recours).

Vous avez choisi le paiement mensuel. Votre cotisation s'élève donc à 39,79 € par mois. Elle sera prélevée le 5 de chaque mois à compter de mai 2024 sur le compte bancaire SG VANVES PLATEAU, n° IBAN FR76300030385XXXXXXXX393303, dont le titulaire est ZEMZEM.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

Votre cotisation mensuelle

Cotisation HT	32,75 €
+ Taxes	4,62
	€
+ Frais de gestion	2,42
	€
Votre cotisation TTC mensuelle	39,79 €

Sont incluses les cotisations TTC pour les garanties suivantes : Catastrophes Naturelles 3,25 €

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.



AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des assurances.

1/2

Vos garanties et franchises

Le bien assuré:

85 BD CARNOT 06400 CANNES

Vous êtes locataire d'un appartement de 4 pièces principales dont voici les capitaux déclarés : Capital mobilier : 23 327€, dont Capital objets de Valeur : 2 333€, Capital incendie, événements climatiques, catastrophes naturelles : 93 310€.

Pour rappel, les montants de vos capitaux, garanties et de la franchise générale du contrat ont évolué en fonction de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) dont la valeur est : 1 152,60.

Votre situation a évolué ? L'aménagement de votre logement par exemple (pièce supplémentaire, véranda, installation insert...). N'hésitez pas à nous contacter !

Quelles sont vos garanties et les franchises associées ?

Vos garanties	Vos franchises
Dommages sur votre habitation et vos biens suite à	
Dégats des eaux, vol et vandalisme, incendie (et événements assimilés), attentats et actes de terrorisme, bris de glace, séjour- voyage	195€
événements climatiques	228€
Inondation	380€
Catastrophes naturelles	Montant légal
Vos garanties responsabilités	
Responsabilité civile vie privée, responsabilité entre membres de la famille, responsabilité responsabilité séjour voyage, responsabilité d'occupant, responsabilité vis-à-vis des voisins et d de votre propriétaire	195€ fête familiale, es tiers, responsabilité vis-à-vis
Vos garanties complémentaires	
Assistance (au domicile et en déplacement), service déménagement	Voir Conditions générales et particulières

Vous retrouverez dans vos Conditions générales et particulières le détail de vos garanties.

Article L113-15-1 du Code des assurances : Non reconduction du contrat à tacite reconduction

Le contrat est renouvelé chaque année par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de 20 jours suivant la date d'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de la poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre, tout autre support durable ou moyen prévu à l'article L113-14 du Code des assurances.

Article L113-15-2 du Code des assurances : Résiliation du contrat

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités.

Un litige relatif à votre habitation : achat non livré, conflit de voisinage... Pour être accompagné, pensez à souscrire l'option Protection Juridique!